



Mission régionale d'autorité environnementale

Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
des Pays de la Loire

Nantes, le 26 janvier 2022

Service connaissance des territoires et évaluation
Division évaluation environnementale

Réf. : 2021-5778 ZAC de Vaulanglais-Noirettes.

Madame,

Par courrier du 17 novembre 2021, vous me transmettez, pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de réalisation de la ZAC de Vaulanglais-Noirettes à Saumur.

L'étude d'impact relative à ce projet a déjà fait l'objet d'avis de l'autorité environnementale le 28 septembre 2017, au stade de la création de la ZAC et le 5 décembre 2019 dans le cadre de la demande d'autorisation « volet eau ». À ces occasions, l'ARS 49 et la DDT 49 avaient été saisies pour avis.

Le dossier de réalisation de la ZAC contient une version actualisée de l'étude d'impact. Les évolutions sont mineures et vont dans le sens d'une meilleure précision et prise en compte de l'environnement. L'autorité environnementale ne procédera pas à ce stade à l'actualisation des avis précédemment émis.

Néanmoins, de manière à éclairer le public dans les diverses procédures, les avis antérieurs de l'autorité environnementale peuvent utilement être intégrés au dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de ce projet en accompagnement de ce courrier.

Ce courrier sera mis en ligne sur le site de la MRAe.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la MRAe Pays de la Loire,

Madame Gaëlle FAURE
Adjointe au maire de la ville de Saumur, chargée de l'urbanisme
Rue Molière – CS 54030
49408 SAUMUR Cedex